

No 3005

Question écrite

Que deviendront les éoliennes du Peuchapatte en cas de faillite du groupe Alpiq ?

Depuis 2009, l'action du groupe Alpiq, géant de la production d'électricité en Suisse, a perdu 90% de sa valeur. Des informations indiquent que cette société serait proche de la faillite. En 2016, elle a tenté, sans succès, de vendre ses barrages. Aujourd'hui, les experts parlent de plus en plus de démantèlement des activités du groupe, notamment de ses branches bénéficiaires, dernière solution pour qu'Alpiq puisse encore tenir quelques années. Ce sont les paroles du conseiller national vert Daniel Brélaz. C'est dire que la pérennité de la société, dont le capital appartient pour un quart au groupe français EDF, est gravement menacée à court ou moyen terme.

Pour les Franches-Montagnes, la mauvaise situation financière d'Alpiq pose la question de l'avenir des éoliennes du Peuchapatte qui appartiennent au groupe Alpiq. Dès lors nous demandons au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- 1) Le Gouvernement est-il informé sur le devenir financier et structurel de la société Alpiq ?
- 2) En cas de faillite de cette société, que prévoit le contrat qui lie le canton, la commune de Muriaux au groupe Alpiq ?
- 3) En termes financiers, combien rapportent à la commune de Muriaux les 3 éoliennes du Peuchapatte ?
- 4) En cas de faillite d'Alpiq, existe-t-il un fonds qui permette le démantèlement des trois éoliennes ?
- 5) En cas de vente des éoliennes, le canton du Jura a-t-il un droit de veto afin que les éoliennes ne tombent pas en mains chinoises, comme cela s'est produit en Espagne et au Portugal ?

Nous remercions le Gouvernement pour sa réponse.

Parti Chrétien-social indépendant

Jean-Daniel Tschan

Delémont, le 28 mars 2018

